

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 FÉVRIER 2018**

**Délibération n° D-2018-60**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 05/02/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 12/02/2018

**Taxis Niortais - Convention relative à la mise en œuvre d'un  
numéro unique d'appel et de géolocalisation**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

**Excusés :**

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**Taxis Niortais - Convention relative à la mise en œuvre d'un numéro unique d'appel et de géolocalisation**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'améliorer la mise en relation entre usagers et taxis, il est prévu dans le règlement des taxis niortais la mise en place d'un numéro unique d'appel.

Le recours à ce numéro permettra à l'utilisateur, une fois qu'il aura été localisé, d'être mis en relation avec le taxi libre le plus proche de son lieu de prise en charge. Ce taxi libre sera prioritairement un taxi bénéficiant d'une autorisation de stationner à Niort (dix-sept). En cas d'absence de réponse, la demande sera faite à un taxi disposant d'une autorisation de stationnement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais et qui a adhéré au dispositif du numéro unique d'appel.

Il est proposé d'utiliser les services d'un prestataire afin de mettre en application ce numéro unique d'appel. Il convient alors de passer convention avec la société SPOTLOC jusqu'à la fin de l'année 2018.

Le contrat définit les conditions particulières dans lesquelles la société met à disposition le service de mise en relation entre des tiers utilisateurs et des chauffeurs de taxi disposant d'autorisation de stationnement sur la commune de Niort.

Il est proposé au Conseil municipal que la Ville de Niort prenne en charge le coût global de ce dispositif soit 180 € HT pour l'année par taxi disposant d'une autorisation de stationnement sur la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec la société SPOTLOC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et tout document y afférant.

**LE CONSEIL**  
**ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

## VILLE DE NIORT

### 1 - Conditions Particulières

Entre : La Ville de Niort, ci-après dénommé le « CLIENT ».

Et : la société SPOTLOC ci-après dénommé « le FOURNISSEUR » sous le numéro RCS PARIS B 523 584 381.

### 2 - Objet

Le présent contrat définit les conditions particulières dans lesquelles le FOURNISSEUR met à disposition du Client le service de mise en relation entre des tiers utilisateurs et des chauffeurs de taxi disposant d'autorisation de stationnement sur la commune de Niort. Le fait de « souscrire » implique l'adhésion entière et sans réserve à ces conditions particulières.

### 3- Prérequis. Dispositifs de géolocalisation, exploitation du service.

Le FOURNISSEUR met à disposition de son Client, un dispositif de géolocalisation compatible avec le service de mise en relation pour le compte de l'ensemble des chauffeurs de taxis niortais régulièrement inscrits en Préfecture, disposant d'une autorisation de stationnement sur la commune de Niort. Le dispositif de géolocalisation est l'application « Taxiloc Driver » accessibles sur les stores mobiles Android et Apple Store, application agréée par la plateforme publique financée par l'Etat dénommée « Le.taxi » :

Il appartient au Client de fournir une liste à jour des véhicules, des chauffeurs et dur numéro de portable auxquels ils répondent pendant leur service, autorisés à prendre en charge la clientèle en stationnement comme en maraude sur la commune de Niort.

Il appartient au Client d'informer le FOURNISSEUR de tout changement de numéro de portable des chauffeurs régulièrement inscrits au service afin d'assurer la continuité du service de mise en relation.

Il appartient au Client d'informer le FOURNISSEUR de toute suspension, radiation des chauffeurs pour motif disciplinaire dans le cadre de la réglementation taxi, afin de pouvoir assurer une prise d'effet immédiate dans l'exploitation du service de mise en relation.

### 3 - Description du service du FOURNISSEUR.

- Le numéro dédié 09 70 09 09 09

#### Commande immédiate de taxi sur la Ville de Niort

1/ Un tiers utilisateur du service compose en 24/7 le numéro 09 70 09 09 09 à partir d'un téléphone fixe, mobile, box ou autre depuis la Ville de Niort afin de trouver un chauffeur de taxi disponible à proximité.

2/ Un serveur à reconnaissance vocale exploité par le FOURNISSEUR lui demande de prononcer distinctement l'adresse complète de prise en charge située sur la commune de Niort.

### Le Prêt à Poser de la Géolocalisation

Spotloc SAS - 43, rue Taitbout - 75009 Paris - Siret 523 584 381 00017 - FR 48 523 584 381 - NAF 5829C

spotloc.fr - pierre.peyrard@spotloc.com - 01 82 83 40 11 - 06 32 59 98 70 - 01 82 83 55 41

3/ L'adresse de prise en charge reconnue est restituée vocalement au tiers utilisateur pour confirmation de sa commande

4/ Après confirmation du tiers utilisateur, une requête de proximité est traitée sur les serveurs du FOURNISSEUR sur la base des positions GPS transmises par les dispositifs de géolocalisation à disposition des chauffeurs disposant d'une autorisation de stationnement à Niort inscrits au service par le FOURNISSEUR.

5/ Les serveurs du FOURNISSEUR effectuent la sollicitation téléphonique en temps réel d'au minimum trois numéros de portables associés aux positions GPS, tout en faisant patienter l'utilisateur.

6/ Les chauffeurs sollicités au point 5 entendent l'énoncé de la course de l'utilisateur mentionnant :

- la rue de prise en charge sans préciser le numéro

7/ Les chauffeurs sont alors invités à presser une touche dur clavier téléphonique pour être mis en relation avec l'utilisateur.

8/ Le premier chauffeur ayant pressé la touche téléphonique de son clavier pour accepter la course est mis en relation téléphonique pendant 3 minutes maximum avec l'utilisateur afin de préciser le numéro de l'adresse de prise en charge.

9/ Au terme de la mise en relation téléphonique :

- Si le chauffeur a raccroché en premier, un message demande à l'utilisateur de confirmer que sa commande est prise en compte par le chauffeur.
  - o Si l'utilisateur confirme, deux SMS de confirmation sont transmis pour faciliter la prise en charge. L'un au chauffeur, l'autre au client avec échange de coordonnées et lien html de suivi de la progression du taxi lors de l'approche.
  - o Si l'utilisateur ne confirme pas, le serveur enregistre la notification de mise en relation pour traitement statistique.
- Si l'utilisateur a raccroché en premier, un message demande au chauffeur de confirmer que l'utilisateur l'attend.
  - o Si le chauffeur confirme, deux SMS de confirmation sont transmis pour faciliter la prise en charge. L'un au chauffeur, l'autre au client avec échange de coordonnées et lien html de suivi de la progression du taxi lors de l'approche.
  - o Si le chauffeur ne confirme pas, le serveur enregistre la notification de non confirmation pour traitement statistique.

10/ Quinze minutes après sa commande confirmée, l'utilisateur reçoit un deuxième SMS lui demandant d'évaluer par une notation de 1 à 5 la qualité du service proposé par le chauffeur. Toute moyenne automatiquement calculée après chaque course inférieure à une note paramétrée déterminée par le CLIENT dans les serveurs du FOURNISSEUR, disqualifiera le numéro du portable associé qui ne sera plus sélectionné pour une prochaine course.

Procédure dégradée :

## **Le Prêt à Poser de la Géolocalisation**

Spotloc SAS - 43, rue Taitbout - 75009 Paris - Siret 523 584 381 00017 - FR 48 523 584 381 - NAF 5829C

spotloc.fr - pierre.peyrard@spotloc.com -  01 82 83 40 11 -  06 32 59 98 70 -  01 82 83 55 41



Afin de garantir la prise en charge de l'utilisateur, et en l'absence de réponse des chauffeurs géolocalisés sur la ville de Niort, le service sollicitera par téléphone simultanément aléatoirement à tour de rôle cinq chauffeurs de la commune de stationnement de Niort tant que le l'utilisateur ne sera pas mis en relation, à concurrence d'au moins un appel de l'ensemble des chauffeurs recensés inscrits au service.

Si aucun chauffeur de la commune de stationnement ne répond, l'utilisateur sera invité à renouveler son appel plus tard.

#### **Réservation pour plus tard**

1/ Un tiers utilisateur du service compose le numéro 09 70 09 09 09 à partir d'un téléphone fixe, mobile, box ou autre depuis la Ville de Niort afin de réserver pour plus tard un chauffeur de taxi.

2/ Un serveur à reconnaissance vocale exploité par le FOURNISSEUR lui demande de prononcer distinctement l'adresse complète de prise en charge située sur la commune de Niort ainsi que l'adresse de destination.

3/ Sa réservation est enregistrée dans les serveurs du FOURNISSEUR et consultable pour acceptation par les chauffeurs équipés de l'application « Taxiloc Driver » fournie par le FOURNISSEUR hébergée sur les smartphones des chauffeurs de taxi .

4/ Dès l'acceptation de la course par un chauffeur, deux SMS de confirmation sont transmis afin de faciliter la prise en charge :

- un au chauffeur avec les coordonnées de l'utilisateur.
- un au client avec les coordonnées du chauffeur.

#### **4 - Contrôle des prises en charge, Qualité de service.**

Afin de garantir une qualité de service minimum légitimement attendue par les utilisateurs du service, les utilisateurs sont incités à noter la prestation des chauffeurs par retour SMS sur les serveurs du FOURNISSEUR. Cette notation n'est pas diffusée publiquement, et exclusivement transmise à destination des serveurs du FOURNISSEUR pour le compte de son Client afin d'évaluer une note moyenne automatiquement mise à jour après chaque course. Conformément à la Loi Informatique et Liberté, ces données personnelles doivent rester accessibles et consultables par les chauffeurs de taxi de la Ville de Niort sur simple demande, et ne sauraient être divulguées publiquement sans l'accord des intéressés.

#### **5 – Frais de Publicité et Communication**

Les frais de publicité et communication locale sont intégralement pris en charge par le CLIENT sur sa commune. Le FOURNISSEUR se réserve le droit de communiquer sur le service au plan national sous réserve d'un accord de son Client.

#### **6 – Continuité du service**

LE FOURNISSEUR s'engage à tester régulièrement le service, et notamment l'accès du numéro fourni par la société Orange. LE FOURNISSEUR s'engage à rétablir dans les meilleurs délais toute défaillance constatée, y compris dans le cadre de ses relations avec la société Orange fournisseur sous-traité du numéro 0970090909.

#### **7 –Données personnelles**

##### **7.1. Collecte des données relatives aux Usagers par LE FOURNISSEUR**

##### **7.1.1. Collecte des données par LE FOURNISSEUR**

---

### **Le Prêt à Poser de la Géolocalisation**

Spotloc SAS - 43, rue Taitbout - 75009 Paris - Siret 523 584 381 00017 - FR 48 523 584 381 - NAF 5829C

spotloc.fr - pierre.peyrard@spotloc.com -  01 82 83 40 11 -  06 32 59 98 70 -  01 82 83 55 41

**7.1.1.1.** Le fonctionnement de la Technologie du FOURNISSEUR dans le cadre du Service suppose la collecte de données personnelles auprès des Usagers. Ces données sont collectées et hébergées par LE FOURNISSEUR.

**7.1.1.2.** LE FOURNISSEUR garantit que ces données à caractère personnel sont collectées, traitées et transférées conformément à la législation française et européenne à laquelle elle est soumise et notamment au *Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* qui entrera en vigueur le 25 mai 2018.

**7.1.1.3.** Les données qui sont collectées auprès de l'utilisateur sont limitées aux informations suivantes :

- Le numéro de portable de l'Usager
- L'adresse de prise en charge par un taxi de la Ville de Niort
- L'adresse de destination pour les réservations pour plus tard
- La date et l'heure de prise en charge
- L'ensemble des données relatives à son appel auprès du serveur vocal (horodatage de l'appel, numéro de portable du chauffeur ayant accepté la course etc...).

**7.1.1.4.** En particulier, LE FOURNISSEUR garantit qu'elle ne collecte aucune donnée personnelle dite « sensible » c'est-à-dire des données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, mais également des données génétiques, biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle ou enfin des données relatives aux condamnations pénales et aux infractions des Usagers.

**7.1.1.5.** LE FOURNISSEUR garantit qu'il a mis en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé. Ces mesures assurent un niveau de sécurité adapté au risque lié au traitement et à la nature des données à protéger.

**7.1.1.6.** Il est de la responsabilité du FOURNISSEUR, en tant que responsable du traitement de ces données, de fournir aux Usagers, dont les données personnelles sont collectées, une information concise, transparente, compréhensible, aisément accessible et formulée en des termes clairs et simples concernant :

- La nature des données collectées ;
- L'identité et les coordonnées du responsable du traitement et des éventuels destinataires (ou catégories de destinataires) ;
- La ou les finalités des traitements ;
- Le fait que les données seront transférées au CLIENT ;
- La durée de conservation des données ou les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- L'existence du droit de lui demander l'accès aux données à caractère personnel le concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Ces demandes peuvent être formulées par e-mail à l'adresse suivante : [contact@spotloc.com](mailto:contact@spotloc.com)
- Le droit qu'il a d'introduire toute réclamation concernant le traitement de ses données personnelles auprès de l'autorité de contrôle compétente ;
- Le fait que la collecte des données est nécessaire à l'exécution du Service et conditionne la satisfaction de sa seule demande de taxi.

## **7.1.2. Transfert des données collectées par LE FOURNISSEUR au CLIENT**

Pour les besoins du Service, LE FOURNISSEUR transfère au CLIENT, qui l'accepte, des données à caractère personnel des chauffeurs de taxi destinées à être traitées par le CLIENT dans le respect des principes énoncés au présent Article. Le CLIENT reconnaît disposer d'un accès sécurisé aux serveurs du FOURNISSEUR afin de consulter, télécharger, stocker les informations relatives aux statistiques de courses de taxi à la seule finalité d'un contrôle qualité du service de taxi sur sa commune, et du contrôle du service technique de mise en relation par numéro unique accessible aux usagers mis en place par LE FOURNISSEUR

## **Le Prêt à Poser de la Géolocalisation**

## 7.1.2.1. Données transférées

Il est expressément convenu entre le CLIENT et LE FOURNISSEUR que les données personnelles transférées par LE FOURNISSEUR au CLIENT concernent uniquement les chauffeurs de taxi qui acceptent ou refusent les sollicitations de courses, le traitement des données personnelles transférées étant nécessaire à l'exécution du contrôle de la qualité du service auquel l'utilisateur souhaite avoir recours.

Les données personnelles sont collectées en vue d'assurer le contrôle de la bonne exécution du service auquel l'utilisateur souhaite légitimement avoir recours et notamment de fournir un service de recherche de taxi en temps réel efficace.

## 7.1.2.2. Engagement du CLIENT

**Caractéristiques du traitement.** Le CLIENT s'engage à traiter les données personnelles récoltées par LE FOURNISSEUR conformément aux instructions de cette dernière, dans la limite de ce que LE FOURNISSEUR autorise et dans une mesure strictement nécessaire à la réalisation d'un contrôle de la qualité du service de taxi sur la commune de Niort. Le CLIENT s'engage expressément à ne jamais traiter les données personnelles transmises par LE FOURNISSEUR à des fins étrangères à celles prévues à ces conditions particulières.

Le CLIENT s'engage à traiter les données personnelles récoltées et transférées par LE FOURNISSEUR de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée.

Le CLIENT traite les données à caractère personnel pour les seuls besoins du contrôle de la qualité et de la bonne exécution du service recherché par l'utilisateur.

**Accès et modification des données.** Le CLIENT s'engage à ne conserver les données collectées et transférées par LE FOURNISSEUR que dans la mesure strictement nécessaire au contrôle de la qualité et à la bonne exécution du service. Le CLIENT s'engage par la suite à effacer les données, ainsi que toutes les copies qu'elle aurait pu faire de telles données.

Le CLIENT s'engage à donner accès à toute personne en faisant la demande aux données personnelles la concernant et qui ont été transférés par LE FOURNISSEUR. Les chauffeurs de taxi et usagers disposent ainsi d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données relatives à leur dossier, en s'adressant aux services concernés du CLIENT, à l'adresse suivante: [dorick.barillot@mairie-niort.fr](mailto:dorick.barillot@mairie-niort.fr)

Le CLIENT s'engage également à rectifier, compléter, effacer ou limiter le traitement des données personnelles concernant une personne si cette personne en fait la demande ou si LE FOURNISSEUR fait une telle demande, et ce dans un délai raisonnable.

**Sécurité.** LE FOURNISSEUR garantit qu'elle a mis en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé. Ces mesures assurent un niveau de sécurité adapté au risque lié au traitement et à la nature des données à protéger.

En particulier, LE FOURNISSEUR garantit qu'il a mis en place des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et services de traitement. Elle garantit également qu'elle a mis en place des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique.

En particulier, le FOURNISSEUR garantit au CLIENT que l'échange d'informations personnelles et confidentielles (mot de passe, adresse,) entre les serveurs du Logiciel Towsoft et le navigateur des Clients est protégé par une technologie de cryptage des données (SSL – Secure Sockets Layer).

Les serveurs du FOURNISSEUR sont munis d'une protection contre les logiciels malveillants. LE FOURNISSEUR utilise des moyens raisonnables possibles pour s'assurer que les données personnelles et confidentielles

## Le Prêt à Poser de la Géolocalisation

échangées entre les usagers et les serveurs du FOURNISSEUR ne seront ni interceptées ni altérées de manière frauduleuse. Les informations et données personnelles des usagers et chauffeurs de taxi sont nécessaires à la gestion du service.

L'ensemble des mesures mises en place doivent permettre :

- D'empêcher toute personne non autorisée d'accéder aux installations utilisées pour le traitement (contrôle de l'accès aux installations) ;
- D'empêcher que des supports de données puissent être lus, copiés, modifiés ou supprimés de façon non autorisée (contrôle des supports de données) ;
- D'empêcher l'introduction non autorisée de données à caractère personnel dans le fichier, ainsi que l'inspection, la modification ou l'effacement non autorisé de données à caractère personnel enregistrées (contrôle de la conservation) ;
- D'empêcher que les systèmes de traitement automatisé puissent être utilisés par des personnes non autorisées à l'aide d'installations de transmission de données (contrôle des utilisateurs) ;
- De garantir que les personnes autorisées à utiliser un système de traitement automatisé ne puissent accéder qu'aux données à caractère personnel sur lesquelles porte leur autorisation (contrôle de l'accès aux données) ;
- De garantir qu'il puisse être vérifié et constaté à quelles instances des données à caractère personnel ont été ou peuvent être transmises ou mises à disposition par des installations de transmission de données (contrôle de la transmission) ;
- De garantir qu'il puisse être vérifié et constaté a posteriori quelles données à caractère personnel ont été introduites dans les systèmes de traitement automatisé, et à quel moment et par quelle personne elles y ont été introduites (contrôle de l'introduction) ;
- D'empêcher que, lors de la transmission de données à caractère personnel ainsi que lors du transport de supports de données, les données puissent être lues, copiées, modifiées ou supprimées de façon non autorisée (contrôle du transport) ;
- De garantir que les systèmes installés puissent être rétablis en cas d'interruption (restauration) ;
- De garantir que les fonctions du système opèrent, que les erreurs de fonctionnement soient signalées (fiabilité) et que les données à caractère personnel conservées ne puissent pas être corrompues par un dysfonctionnement du système (intégrité).

Le FOURNISSEUR garantit enfin qu'il s'est dotée d'une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

LE FOURNISSEUR garantit qu'il a mis en place des procédures assurant que les tiers qu'elle autorise à accéder aux données à caractère personnel, y compris les sous-traitants et ses salariés, respectent et préservent la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel. Toute personne agissant sous l'autorité du FOURNISSEUR ne peut traiter les données à caractère personnel que conformément aux instructions du CLIENT.

LE FOURNISSEUR s'interdit de divulguer et de transférer les données à caractère personnel à un tiers autre que le CLIENT.

**Coopération.** LE FOURNISSEUR s'engage à mettre à la disposition du CLIENT toutes les informations nécessaires afin de démontrer le respect des obligations prévues au présent Article et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par LE FOURNISSEUR elle-même ou par un autre auditeur qu'elle a mandaté. Le CLIENT s'engage à collaborer à ces audits.

Le cas échéant, LE FOURNISSEUR et le CLIENT s'engagent à répondre, dans un délai raisonnable, aux demandes de renseignements des personnes concernées par le traitement des données et de l'autorité compétente au sujet du traitement des données à caractère personnel qu'elle opère.

## Le Prêt à Poser de la Géolocalisation

Spotloc SAS - 43, rue Taitbout - 75009 Paris - Siret 523 584 381 00017 - FR 48 523 584 381 - NAF 5829C

spotloc.fr - pierre.peyraud@spotloc.com -  01 82 83 40 11 -  06 32 59 98 70 -  01 82 83 55 41





**Violation de données à caractère personnel.** LE FOURNISSEUR s'engage à notifier sans délai au CLIENT toute violation de données à caractère personnel dans le cadre du traitement qu'elle opère.

Dans ce cas, LE FOURNISSEUR décrit de façon précise la nature de la violation en précisant les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation ainsi que les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés. LE FOURNISSEUR s'engage à informer le CLIENT des conséquences probables de la violation des données à caractère personnel et s'engage à prendre toute mesure utile aux fins de remédier à cette violation et aux fins d'en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Plus généralement, Le FOURNISSEUR s'engage à collaborer de bonne foi avec le CLIENT en cas de violation des données à caractère personnel intervenue dans le cadre du traitement qu'elle opère afin que LE FOURNISSEUR puisse remplir ses obligations auprès de l'autorité de contrôle compétente.

**7.2.** Lorsque ces données constituent des données personnelles concernant des personnes physiques, LE FOURNISSEUR et le CLIENT s'engagent à respecter la législation française et européenne applicable en matière de protection des données personnelles dans le traitement des données qu'elle opère.

Le CLIENT s'engage à ne conserver les données collectées auprès des chauffeurs de taxi que dans la mesure strictement nécessaire à la bonne exécution des présentes conditions particulières.

Le CLIENT s'engage à donner accès à toute personne en faisant la demande aux données personnelles la concernant. Les Clients disposent ainsi d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données relatives à leur dossier, en s'adressant à : [dorick.barillot@mairie-niort.fr](mailto:dorick.barillot@mairie-niort.fr)

**7.3. Responsabilité.** CLIENT et FOURNISSEUR sont responsables envers l'autre partie des dommages qu'elle cause par suite d'un manquement au présent article. La responsabilité entre les parties se limite au dommage effectivement subi. Des pénalités sont spécifiquement exclues. Chaque partie est responsable envers les personnes concernées des dommages qu'elle cause par suite d'une violation des droits des tiers au titre du présent Article et de la législation qui lui est applicable en matière de protection des données personnelles.

## **8- Prix et Conditions.**

### 8 -1 : Conditions particulières pour la Ville de Niort pour l'année 2018 :

Le service de mise en relation géolocalisé est vendu au prix de 180 €HT / an par chauffeur inscrit. Il comprend 4040 appels traités pendant l'année, soit 336 appels par mois pour 17 chauffeurs.

Le dispositif de géolocalisation sur smartphone, application « Taxiloc Driver » est gratuit.

Le dispositif de géolocalisation sur smartphone, application « Taxiloc Driver » est compatible avec la plateforme « Le.taxi ». A ce titre, ce dispositif permet à tous les chauffeurs en disposant, d'être sollicités par les applications dédiées aux clients compatibles avec la plateforme « Le.taxi » dans le cadre de la maraude électronique telle qu'elle est définie par la Loi de modernisation du taxi, les taxis disposant du « monopole de la maraude ».

### 8 -2 Exclusions

Les dispositions du dépôt de garantie des CGV est exclu au présent contrat  
Les dispositions du « Pass Taxiloc » des CGV sont exclues au présent contrat

## **9 - Durée du contrat**

### **Le Prêt à Poser de la Géolocalisation**

---

Spotloc SAS - 43, rue Taitbout - 75009 Paris - Siret 523 584 381 00017 - FR 48 523 584 381 - NAF 5829C

spotloc.fr - pierre.peyrard@spotloc.com -  01 82 83 40 11 -  06 32 59 98 70 -  01 82 83 55 41

La présente convention est conclue à titre d'expérimentation pour une durée d'un an non renouvelable. Elle prend effet à compter du 6 Février 2018 et se terminera le 31 Décembre 2018. Un bilan fonctionnel sera dressé au terme de l'année par l'édition des statistiques de courses enregistrées au fil de l'eau sur les serveurs du FOURNISSEUR.

## 10 - Modalités financières

Le montant de la prestation sera facturé à réception de la présente convention sur présentation d'une facture adressée aux services concernés du CLIENT.

Fait à Niort en double exemplaire, le 6 Février 2018.

Pour le CLIENT

Pour LE FOURNISSEUR



Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué

Dominique SIX

## Spotloc

43, rue Taitbout - 75009 PARIS  
Tél. : 01.82.83.40.12 - Fax : 01.82.83.55.41  
R.C.S. Paris B 523 584 381  
TVA intracommunautaire : FR 48 523 584 381

30 JAN. 2018

DGUR